

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 Novembre 2022

Le dix sept Novembre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Olivier LIARD, Maire.

Présents : Olivier LIARD, Marie-José DALL'ASEN, Carole DESPRAT, Victor VAZ, Amandine BORGES, Jacky DOS SANTOS, Guillaume MIERMONT, Jean-Luc FERNANDEZ, Olivier BLATY, Simon FLIS, Marie-Pierre ROBERT, Michel COULON, Magalie BOUSSAC.

Absent excusés : Audrey GALTHIE a donné procuration à Olivier LIARD.

Absents non excusés : Laurent NOTZON.

Secrétaire de séance : Jacky DOS SANTOS.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL «ECLAIRAGE PUBLIC» :

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail afin de faire un point sur l'éclairage public de l'ensemble de la commune : étudier la pertinence du réseau actuel, travailler sur des différentes solutions d'économie, etc

Ce groupe de travail sera constitué de :

Olivier LIARD, Michel COULON, Jacky DOS SANTOS, Olivier BLATY.

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en vertu du principe comptable de prudence, il est nécessaire de constituer une provision pour créances douteuses. Sont considérées comme créances douteuses, les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans, le taux minimum de provision devant être appliquée est de 15 %.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le principe de constitution d'une provision pour créances douteuses.

DECISION MODIFICATIVE :

Provision pour créances douteuses au 31/12/2020 : 2 834.19 €

Donc provision sur l'exercice 2022 : 430.00 €

Ecriture semi-budgétaire

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonct/dépense : 6817		430.00 €
Fonct/dépense : 6459		430.00 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité

SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : ADOPTION DU PROJET DES STATUTS ET ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire rappelle la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire délibéré en conseil municipal de Catus le 7 Octobre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des statuts.

Il explique qu'il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants qui représenteront la commune de Catus au sein de cet organisme.

Aussi, monsieur le Maire appelle à l'élection de 3 délégués titulaires pour siéger au sein de ce syndicat.

Madame DESPRAT Carole, Madame BORGES Amandine, et Monsieur LIARD Olivier sont candidats.

Madame DESPRAT Carole, Madame BORGES Amandine, et Monsieur LIARD Olivier sont candidats sont élus à l'unanimité comme délégués titulaires.

Monsieur le Maire appelle à l'élection de 3 délégués suppléants pour siéger au sein de ce syndicat.

Madame BOUSSAC Magalie, Madame DALL'ASEN Marie-José et Monsieur MIERMONT Guillaume sont candidats.

Madame BOUSSAC Magalie, Madame DALL'ASEN Marie-José et Monsieur MIERMONT Guillaume sont candidats sont élus à l'unanimité comme délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet des statuts du SIVOS ainsi présentés,
- D'élire, suite au vote, Madame DESPRAT Carole, Madame BORGES Amandine, et Monsieur LIARD Olivier délégués titulaires du SIVOS, et Madame BOUSSAC Magalie, Madame DALL'ASEN Marie-José et Monsieur MIERMONT Guillaume délégués suppléants
- Ampliation de la présente sera adressée aux communes membres du SIVOS.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES CINQ COMPETENCES DU SYDED :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport annuel des compétences du SYDED doit être présenté au conseil municipal. Il précise que ce document est un rapport unique synthétisant les différentes actions et activités liées aux services techniques des cinq compétences du syndicat et donne la parole à Michel COULON qui procède à la présentation du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport 2021 ainsi présenté.

PROJET DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG :

Compte rendu de la dernière réunion du 16/11/2022.

LABEL PAVILLON BLEU DU SITE DU LAC VERT :

Le Pavillon bleu est un label environnemental et touristique international (présent dans 45 pays) décerné annuellement depuis 1985 à des plages et à des ports de plaisance.

Les sites pavoisés sont reconnus par le public comme garant d'une bonne qualité environnementale et véhiculent une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs.

Sur le territoire du Grand Cahors, le site du Lac Vert de Catus a été identifié comme pouvant candidater à l'obtention du pavillon. Cela implique un engagement de la Commune et de l'Agglomération sur de multiples mesures en lien avec l'environnement (gestion de l'eau, déchets, animations) pour le renouveler annuellement sous peine de perdre le label une fois acquis.

L'opportunité de la labélisation porte principalement sur 2 points :

- Promotion touristique du site et du territoire.
- Valorisation des engagements de la commune et de l'Agglomération

La candidature est obligatoirement portée par la commune de Catus ayant le site sur son territoire, même si elle n'est pas gestionnaire du plan d'eau. Les frais de labellisation sont à hauteur de 1 075 €/an. Un accompagnement financier de l'Agglomération sera sollicité pour accompagner l'inscription.

Le service développement touristique de l'agglomération est ciblé pour être intermédiaire de la commune pour le montage du dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la candidature de la commune à la labellisation Pavillon Bleu ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.